



CIRCULAIRE N° 2 2 8 8/MFB/DGD du 0 1 MARS 2024

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Volumes de produits dérivés du cacao soumis au régime exceptionnel d'exportation**

**Réf : Courrier CCC n° 00075-24/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV/DK du 08/01/2024.**

Conformément aux dispositions de la correspondance de Monsieur le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers, l'état des ajustements de poids accordés, par unité de broyage de fèves de cacao, sur la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 mars 2023.

Ainsi, l'exportation de produits dérivés du cacao sur la base des taux de rendements, les quantités de produits devant faire l'objet de réajustements de poids, sur la base des taux de rendement réels validés sur ladite période, s'établissent à **11 881 771 Kg net** et sont réparties par opérateur conformément aux énonciations du tableau ci-après :

Exportateur	Rendement validé	Ratio Equivalent-fèves validé	FO1 Validées selon taux théorique au 31/03/2023 (kg)	FO1 Validées selon taux calculé au 31/03/2023 (kg)	Ecart de poids à compenser sur la période (formule à Taux Zéro en kg)
CARGILL COCOA	84,20%	1,188	85 262 026	81 694 307	3 567 719
CCB	83,54%	1,197	18 222 500	17 449 515	772 985
CEMOI CI	83,16%	1,203	18 531 599	18 175 333	356 266
GCB COCOA CI	83,06%	1,204	14 475 000	13 941 624	533 376
ICP	83,38%	1,199	35 752 899	34 314 328	1 438 571
OCP	81,23%	1,231	78 796 305	77 604 455	1 191 850
SACO	82,80%	1,208	123 056 263	119 301 772	3 754 491
TRANSCAO CI	81,77%	1,223	12 319 171	12 052 658	266 513
TOTAL	82,84%	1,207	386 415 763	374 533 992	11 881 771

En application de la mesure visant à l'utilisation des taux de rendements réels par unité de broyage, ces volumes de produits dérivés du cacao à compenser sont admis au régime exceptionnel d'exportation, en exonération totale de taxes et redevances.

Par conséquent, les déclarations en détail d'exportation de ces volumes de produits dérivés devront être éditées avec le code additionnel « 71D ».

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

**Ampliations :**

- MFB/Cab
- Conseil Café-Cacao
- GGECI
- UGECI
- FNISCI
- GEPEX
- OCOD
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- Synd. des Trans. S/C BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires de CI

Le Directeur  
Général  
*ASM*  
**Général DA Pierre A.**  
Commandeur de l'Ordre National